

DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE
MAIRIE
de
CUCURON
84160



Téléphone : 04 90 77.22.01
Télécopie : 04 90 77.12.58

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CUCURON

Séance du 23 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq,

Le 23 septembre,

À 20 heure et 30 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie, salle du Conseil municipal, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Philippe EGG, Maire**.

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents	Suffrages exprimés
19	19	15	15

Date de la convocation

19.09.2025

Présents :

Adjoints au Maire

M. Jean-Yves RIOU, 1^{er} Adjoint, Mme Anne-Marie DAUPHIN, 2^{ème} Adjointe, M. Thierry BENOIT, 3^{ème} Adjoint, M. Philippe ANGELETTI, 4^{ème} Adjoint.

Conseillers municipaux :

M. Jérémy BONIOL, M. Régis VALENTIN, M. Roger PELLEGRIN, Mme Geneviève MANENT, M. René LAURENT, Mme Claudie CHIRI, M. Alain GUEYDON, M. Régis AUDIBERT, Mme Marie-Jo SOTTO, Mme Anne-Cécile REUS.

Absents /Excusés : Mme Claudie BLANC, Mme Louissette PERROTIN, Mme Sophie ARNAUD, M. Jérémy COULANGE.

Secrétaire de séance : Mme Anne-Marie DAUPHIN.

Délibération n°45/2025

Objet : Désaffectation et déclassement du parking dit « Les Cerisiers »

Monsieur le Maire expose que dans le contexte des travaux de réaménagement de la place de l'Étang, de la place du portail de l'Étang, de la rue Intendant-Général Deranque et du cours Pourrières, les usagers ont stationné leurs véhicules sur le site dit des « Cerisiers ». Ce parking de fait situé sur la parcelle A 1090, vient de faire l'objet d'une désaffectation matérielle en date du lundi 22 septembre 2025.

Ce parking n'étant donc plus affecté à l'usage du public, la désaffectation matérielle doit être suivie d'une délibération constatant cette désaffectation et portant déclassement du bien.

Monsieur le Maire indique que la présente délibération a donc pour objet de constater la

désaffectation du parking et de prononcer, conformément à l'article L. 2141-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, le déclassement dudit parking.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Constate, la désaffectation du parking dit « des Cerisiers ».

Prononce, le déclassement dudit parking.

Décision adoptée à l'unanimité

Vote :

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an susdits

A Cucuron, le 26.09.2025

Le Maire

Philippe EGG

La secrétaire de séance
Mme Anne-Marie DAUPHIN
2^{ème} Adjointe



Publiée le :